

mentions qu'a relevées M. Forestié, dans les registres des frères Bouis, marchands montalbanais du xiv<sup>e</sup> siècle. Les perles de Compiègne prennent alors une place importante soit dans la parure des femmes, soit dans la décoration des étoffes et l'ornementation des meubles. Le marquis de Laborde, dans son glossaire, nous montre en 1328 les perles de Compiègne employées dans la parure d'un fauteuil.

M. Méresse promet de s'occuper, dans une prochaine séance, des *orfèvres de Choisy*, dont l'étude se lie intimement à celle de cette industrie à Compiègne au moyen âge.

M. Sorel, qui achève en ce moment le travail qu'il a entrepris depuis plusieurs années sur les sièges de Compiègne au xv<sup>e</sup> siècle, donne lecture du dernier chapitre qu'il vient de rédiger et dans lequel il raconte la prise de Jeanne d'Arc.

Après avoir esquissé un tableau de la situation de la ville à cette époque, M. Sorel retrace l'emploi de la journée du 23 mai 1430 et analyse les différents témoignages que nous fournissent les historiens contemporains et discute les conclusions que trop souvent à tort, en ont tiré les écrivains même des plus autorisés. Rien n'a été négligé dans ce récit, et si M. Sorel n'a pu y apporter qu'un petit nombre de détails ignorés, il a su du moins présenter sous un nouveau jour et mieux faire ressortir ceux qui avaient été mis en œuvre avant lui. C'est ainsi que M. Sorel établit que si on ne peut justifier le reproche de trahison adressé à Guillaume de Flavy, il faut reconnaître cependant qu'il ne devait pas être fâché de se débarrasser de Jeanne d'Arc.

Après avoir fixé l'endroit exact, au pied du boulevard, où Jeanne d'Arc fut jetée à bas de son cheval, à peu de distance de la place du Marché-aux-Fourrages, M. Sorel termine sa

lecture en disant que si la Société historique de Compiègne a déjà tenu à rappeler dans deux inscriptions le souvenir des deux séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne, il lui reste encore un devoir à remplir, celui de faire mettre une plaque commémorative sur la place du Marché-aux-Fourrages, le long du mur le plus rapproché de l'endroit de la prise de la Pucelle.

La Société s'associe par un vote unanime à la proposition de M. Sorel et charge le bureau des démarches nécessaires pour réaliser ce projet.

L'heure avancée fait ajourner à la prochaine séance les communications suivantes :

M. Benaut : Histoire locale populaire.

M. Boitel de Dienval : Les sculptures de la Porte-Chapelle.

M. l'abbé Gordière : Le Tournoi de Compiègne.

*Le Secrétaire,*

MARSY.

---